

FORTY-EIGHTH PLENARY MEETING

Held on Tuesday, 19 November 1946, at 11 a.m.

CONTENTS

Page

107. Welcome to the Representatives of Afghanistan, Iceland and Sweden by the General Assembly of the United Nations 965
108. Persecution and Discrimination: resolution presented by the Delegation of Egypt 969
109. Election of three non-permanent Members of the Security Council 975
110. Election of six Members of the Economic and Social Council 976

President: Mr. P.-H. SPAAK (Belgium).

107. Welcome to the Representatives of Afghanistan, Iceland and Sweden by the General Assembly of the United Nations

The PRESIDENT (*translated from French*): The first item on the agenda is the admission of Afghanistan, Iceland and Sweden to membership in the United Nations.

I have received the following letter from the Secretary-General:

"Mr. President,

"I have the honour to inform you that I have communicated to the Governments of Afghanistan, the Republic of Iceland, and Sweden, the decision of the General Assembly to admit these countries to membership in the United Nations.

"On 19 November 1946, the duly accredited representatives of Afghanistan, the Republic of Iceland, and Sweden presented the instruments of their countries' accession to the United Nations.

"In accordance with rule 116 of the rules of procedure of the General Assembly, Afghanistan, the Republic of Iceland and Sweden must therefore be considered Members of the United Nations as from that date."

I am sure I am interpreting the unanimous feeling of the Assembly in offering the representatives of Afghanistan, Iceland and Sweden the sincere congratulations of the Assembly and in expressing a cordial welcome to our new colleagues.

This should be regarded as a red-letter day, it seems to me, in the work of our General Assembly, for we are taking an important step towards the achievement of one of our essential purposes, the universality of the United Nations.

We all know that the purposes for which we are working, the ideals we are defending, will never be fully realized until all the nations of the world, without exception, are ranged alongside us and are working with us.

I should not fail to impress upon the new representatives the fact that their countries have been admitted to membership in the United

QUARANTE-HUITIEME SEANCE PLENIERE

Tenue le mardi 19 novembre 1946 à 11 heures.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

107. Réception des représentants de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède par l'Assemblée générale des Nations Unies... 965
108. Persécutions et discriminations. Résolution présentée par la délégation de l'Égypte 969
109. Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité 975
110. Election de six membres du Conseil économique et social 976

Président: M. P.-H. SPAAK (Belgique).

107. Réception des représentants de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède par l'Assemblée générale des Nations Unies

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour appelle l'admission de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède à l'Organisation des Nations Unies.

J'ai reçu du Secrétaire général la lettre suivante:

"Monsieur le Président,

"J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai communiqué aux Gouvernements de l'Afghanistan, de la République d'Islande et de la Suède la décision de l'Assemblée générale d'admettre ces pays comme Membres des Nations Unies.

"Le 19 novembre 1946, les représentants dûment habilités de l'Afghanistan, de la République d'Islande et de la Suède ont présenté les instruments d'adhésion de leurs pays aux Nations Unies.

"Conformément à l'article 116 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale, l'Afghanistan, la République d'Islande et la Suède doivent donc être considérés comme Membres de l'Organisation à partir de cette date."

Je suis convaincu d'être l'interprète de l'opinion unanime de cette Assemblée en présentant aux représentants de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède nos sincères félicitations et en exprimant à nos nouveaux collègues la cordialité avec laquelle nous les accueillons.

Ce jour doit être marqué, me semble-t-il, d'une pierre blanche dans les travaux de notre Assemblée, car nous accomplissons un pas important, vers un de nos buts essentiels qui est l'universalité des Nations Unies.

Nous savons tous que les buts que nous visons, que les idéaux que nous défendons ne seront vraiment atteints que lorsque toutes les nations du monde, sans aucune exception, auront pris leur place parmi nous et travailleront de concert avec nous.

Je m'en voudrais de ne pas souligner devant les nouveaux représentants le fait que leurs pays ont été admis comme Membres des Nations Unies

Nations by a unanimous vote of all the nations represented here. The reason for this is that we know how loyal they are to the principles of democracy, how scrupulously they apply the great concepts of social justice, and how faithfully they defend the rights of man. It is because we know, too, that they wish to collaborate with us and join their efforts with ours in order to achieve a just and lasting peace.

The international collaboration for which we ask their support imposes obligations on all who wish to participate in it. We must be understanding and tolerant, we must try hard to understand and to help each other. We know what Afghanistan, Iceland and Sweden have done in the past in the field of international co-operation; it is because we know it that we have confidence in them for the future. It is in this spirit of trust and brotherly international collaboration that we ask them to take part in our work for the greater good of all.

I call upon Mr. Aziz, representative of Afghanistan.

Mr. AZIZ (Afghanistan): It is with great pleasure that I take this opportunity to express, on behalf of my Government, its sincere and deep thanks for having been extended the privilege of membership in this great body.

Afghanistan is an essentially independent and peace-loving nation, and will readily carry out its obligations with a keen sense of appreciation of the noble purpose for which the United Nations has been created, and will do the utmost in its power to assist in the realization of these commendable aims. Afghanistan is firm in its belief that the untiring efforts of the United Nations will ultimately succeed in the achievement of everlasting peace.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Thors, representative of Iceland.

Mr. THORS (Iceland): Today, when the eyes of the entire world are on the General Assembly of the United Nations, it is of such little significance that one more small nation is admitted to its ranks. However, for the people of Iceland this is a long-desired moment and an historical event.

On behalf of the Government of Iceland and of our people, the Icelandic delegation wishes to express its sincere thanks to the President of the Assembly for his friendly and encouraging words of welcome. We also wish to thank every Member of the Assembly for having voted for our admission, and we feel particularly indebted to all the big Powers which, through the different stages of the admission procedure, brought our application to final approval. It was also heartening to hear so many words of welcome from the representatives of so many countries at the many meetings where our case was being

à l'unanimité de toutes les nations représentées ici. S'il en est ainsi, c'est parce que nous connaissons leur fidélité aux principes de la démocratie, le respect avec lequel ils appliquent les grandes idées de justice sociale et leur fidélité aux droits de l'homme. C'est parce que nous savons aussi qu'ils veulent collaborer avec nous, joindre leurs efforts aux nôtres pour réaliser une paix juste et durable.

La collaboration internationale à laquelle nous leur demandons de s'associer impose des devoirs à ceux qui veulent l'entreprendre. Il faut être compréhensif, tolérant, il faut faire un grand effort pour se comprendre et pour s'aider les uns les autres. Nous savons ce que, dans ce domaine de la coopération internationale, l'Afghanistan, l'Islande et la Suède ont fait dans le passé. C'est précisément parce que nous le savons que nous avons confiance en eux pour l'avenir. C'est dans cet esprit de confiance et de fraternelle collaboration internationale que nous leur demandons de participer à nos travaux pour le plus grand bien de tous.

Je donne la parole à M. Aziz, représentant de l'Afghanistan.

M. AZIZ (Afghanistan) (*traduit de l'anglais*): C'est un grand plaisir que je saisis l'occasion qui m'est donnée d'exprimer ici la sincère et profonde gratitude qu'éprouve mon Gouvernement de l'honneur que représente pour mon pays son admission dans cette grande Organisation.

L'Afghanistan est un pays essentiellement attaché à son indépendance et à la paix; il assumera volontiers les obligations qui lui incombent désormais, car il est pleinement conscient de la noblesse des fins pour lesquelles les Nations Unies ont été créées; il fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à les réaliser. L'Afghanistan croit fermement que les efforts inlassables de l'Organisation assureront finalement au monde une paix durable.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Thors, représentant de l'Islande.

M. THORS (Islande) (*traduit de l'anglais*): Au moment où le monde entier a les yeux fixés sur les Nations Unies, l'admission au sein de cette Assemblée d'une nouvelle petite nation semble un événement de bien faible importance. Pour le peuple de l'Islande, il s'agit cependant, là, d'un moment longtemps attendu et d'un événement historique.

La délégation de l'Islande désire exprimer au Président de l'Assemblée, au nom du Gouvernement et du peuple islandais, ses remerciements sincères pour les paroles de bienvenue, si amicales et si encourageantes qu'il a prononcées. Nous désirons aussi remercier chacun des Membres de l'Assemblée d'avoir bien voulu voter en faveur de notre admission, et nous nous sentons plus particulièrement redevables envers toutes les grandes Puissances qui ont fait franchir à notre demande les différentes étapes de la procédure jusqu'à l'admission finale. Il a été également réconfortant pour nous d'entendre, aux nombreux

scrutinized. We thank you all and we are happy to be here.

We feel that Iceland has, in fact, always been one of the United Nations. All through the war our country, by a free and friendly agreement between the United States Government and the Government of Iceland, was used as a military base for the Allies. It became a most important base in the Battle of the Atlantic and was of vital importance for the defence of America and indispensable in keeping open the sea lanes to Great Britain and the Union of Soviet Socialist Republics. We were proud to do our share. It cost great sacrifices. Through enemy action about two in every thousand of our population were killed and about twenty per cent of our fishing boats and transport vessels were lost.

Iceland participated in all the war-time general conferences of the United Nations, such as that of the Food and Agriculture Organization and, with our insignificant share, we contributed to UNRRA. However, we remained outside the Golden Gate at San Francisco.

The Icelandic people feel that they never can and never will, at any time or under any circumstances, voluntarily declare war on any nation. According to Article 4 of the United Nations Charter, membership is open to peace-loving States. It is perhaps doubtful that any other nation fulfills this condition as completely as Iceland, as we have no armed forces. The Icelandic nation bases its life and its future on the ideals of peace, democracy and human rights, which are identical with the lofty aims of the United Nations.

It is completely clear that today, with the horrible, devastating and far-reaching means of warfare, the security of the smallest nation of the world means the security of the largest nations and of all the rest of the world. When a house burns in one corner of our small globe, its flames may spread conflagration and ruin over all the world, our one world.

We are perfectly well aware that Iceland's contribution to the work of the United Nations can only be minimal, but we desire to give our wholehearted support to its noble aims to keep alive the tender flames of peace. We are well aware that peace and prosperity are merely two different expressions of the same goal. Under the banner of the United Nations, mankind at long last hopes to march on towards the realization of the ideals that generation after generation has dreamed of, but so far has not achieved.

Iceland is happy to be allowed to participate in these endeavours. The success of the United

ses réunions où le cas de l'Islande a été examiné, les représentants de tant de pays prononcer des mots de bienvenue. Nous vous remercions tous, et nous sommes heureux d'être parmi vous.

Nous avons l'impression que l'Islande a toujours, en fait, appartenu à l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de la guerre, grâce à un accord amical librement conclu entre le Gouvernement des Etats-Unis et le nôtre, l'Islande a servi de base militaire aux Alliés. Elle est même devenue, lors de la bataille de l'Atlantique, une base essentielle et qui s'est révélée indispensable à la défense de l'Amérique et au maintien des routes maritimes allant vers l'Angleterre et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous avons été fiers d'apporter notre contribution à l'effort commun. Elle a entraîné de grands sacrifices de notre part; nos pertes en vies humaines, du fait de l'ennemi, ont été de deux pour mille environ et vingt pour cent environ de nos bateaux de pêche et de nos bâtiments de transport ont été coulés.

L'Islande a participé à toutes les conférences générales des Nations Unies qui ont eu lieu pendant la guerre, telles que celles de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et elle a contribué, dans la faible mesure de ses ressources, à l'œuvre de l'UNRRA. Nous n'avons toutefois pas été admis à franchir, à San-Francisco, le seuil de la Porte d'Or.

Le peuple islandais sait que jamais, à aucun moment et en aucune circonstance, il ne pourra ni ne voudra déclarer de son plein gré la guerre à aucune nation. Aux termes de l'Article 4 de la Charte, tout Etat pacifique peut devenir Membre des Nations Unies. Il est bien peu probable qu'aucune nation remplisse cette condition d'une façon aussi complète que l'Islande, car nous n'avons pas de force armée. La nation islandaise fonde son existence et son avenir sur un idéal de paix, de démocratie et sur le respect des droits de l'homme, ce qui répond exactement aux nobles fins des Nations Unies.

Il est tout à fait évident qu'étant donné les effroyables moyens de destruction à long rayon d'action qui existent aujourd'hui, la sécurité de la plus petite nation du globe est liée à celle des plus grandes nations et de tout le reste du monde. Lorsqu'une maison brûle en un point quelconque de notre petite planète, les flammes peuvent propager la destruction et la ruine sur toute la surface de ce monde, qui est le nôtre, et qui est "un".

Nous savons parfaitement que l'Islande ne peut apporter à l'œuvre des Nations Unies qu'une faible contribution, mais nous tenons à participer sans réserve au noble effort de l'Organisation en vue d'entretenir la flamme vacillante de la paix. Nous savons bien que paix et prospérité ne sont que deux aspects différents d'un même but. Derrière le drapeau des Nations Unies, l'humanité espère pouvoir enfin progresser vers la réalisation des idéals dont chacune des générations successives a rêvé, mais qu'aucune n'a pu encore réaliser.

L'Islande est heureuse de pouvoir participer à ces efforts. Le succès des Nations Unies est

scrutinized. We thank you all and we are happy to be here.

We feel that Iceland has, in fact, always been one of the United Nations. All through the war our country, by a free and friendly agreement between the United States Government and the Government of Iceland, was used as a military base for the Allies. It became a most important base in the Battle of the Atlantic and was of vital importance for the defence of America and indispensable in keeping open the sea lanes to Great Britain and the Union of Soviet Socialist Republics. We were proud to do our share. It cost great sacrifices. Through enemy action about two in every thousand of our population were killed and about twenty per cent of our fishing boats and transport vessels were lost.

Iceland participated in all the war-time general conferences of the United Nations, such as that of the Food and Agriculture Organization and, with our insignificant share, we contributed to UNRRA. However, we remained outside the Golden Gate at San Francisco.

The Icelandic people feel that they never can and never will, at any time or under any circumstances, voluntarily declare war on any nation. According to Article 4 of the United Nations Charter, membership is open to peace-loving States. It is perhaps doubtful that any other nation fulfills this condition as completely as Iceland, as we have no armed forces. The Icelandic nation bases its life and its future on the ideals of peace, democracy and human rights, which are identical with the lofty aims of the United Nations.

It is completely clear that today, with the horrible, devastating and far-reaching means of warfare, the security of the smallest nation of the world means the security of the largest nations and of all the rest of the world. When a house burns in one corner of our small globe, its flames may spread conflagration and ruin over all the world, our one world.

We are perfectly well aware that Iceland's contribution to the work of the United Nations can only be minimal, but we desire to give our wholehearted support to its noble aims to keep alive the tender flames of peace. We are well aware that peace and prosperity are merely two different expressions of the same goal. Under the banner of the United Nations, mankind at long last hopes to march on towards the realization of the ideals that generation after generation has dreamed of, but so far has not achieved.

Iceland is happy to be allowed to participate in these endeavours. The success of the United

ses réunions où le cas de l'Islande a été examiné, les représentants de tant de pays prononcer des mots de bienvenue. Nous vous remercions tous, et nous sommes heureux d'être parmi vous.

Nous avons l'impression que l'Islande a toujours, en fait, appartenu à l'Organisation des Nations Unies. Tout au long de la guerre, grâce à un accord amical librement conclu entre le Gouvernement des Etats-Unis et le nôtre, l'Islande a servi de base militaire aux Alliés. Elle est même devenue, lors de la bataille de l'Atlantique, une base essentielle et qui s'est révélée indispensable à la défense de l'Amérique et au maintien des routes maritimes allant vers l'Angleterre et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Nous avons été fiers d'apporter notre contribution à l'effort commun. Elle a entraîné de grands sacrifices de notre part; nos pertes en vies humaines, du fait de l'ennemi, ont été de deux pour mille environ et vingt pour cent environ de nos bateaux de pêche et de nos bâtiments de transport ont été coulés.

L'Islande a participé à toutes les conférences générales des Nations Unies qui ont eu lieu pendant la guerre, telles que celles de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et elle a contribué, dans la faible mesure de ses ressources, à l'œuvre de l'UNRRA. Nous n'avons toutefois pas été admis à franchir, à San-Francisco, le seuil de la Porte d'Or.

Le peuple islandais sait que jamais, à aucun moment et en aucune circonstance, il ne pourra ni ne voudra déclarer de son plein gré la guerre à aucune nation. Aux termes de l'Article 4 de la Charte, tout Etat pacifique peut devenir Membre des Nations Unies. Il est bien peu probable qu'aucune nation remplisse cette condition d'une façon aussi complète que l'Islande, car nous n'avons pas de force armée. La nation islandaise fonde son existence et son avenir sur un idéal de paix, de démocratie et sur le respect des droits de l'homme, ce qui répond exactement aux nobles fins des Nations Unies.

Il est tout à fait évident qu'étant donné les effroyables moyens de destruction à long rayon d'action qui existent aujourd'hui, la sécurité de la plus petite nation du globe est liée à celle des plus grandes nations et de tout le reste du monde. Lorsque une maison brûle en un point quelconque de notre petite planète, les flammes peuvent propager la destruction et la ruine sur toute la surface de ce monde, qui est le nôtre, et qui est "un".

Nous savons parfaitement que l'Islande ne peut apporter à l'œuvre des Nations Unies qu'une faible contribution, mais nous tenons à participer sans réserve au noble effort de l'Organisation en vue d'entretenir la flamme vacillante de la paix. Nous savons bien que paix et prospérité ne sont que deux aspects différents d'un même but. Derrière le drapeau des Nations Unies, l'humanité espère pouvoir enfin progresser vers la réalisation des idéals dont chacune des générations successives a rêvé, mais qu'aucune n'a pu encore réaliser.

L'Islande est heureuse de pouvoir participer à ces efforts. Le succès des Nations Unies est

Nations is the most cherished hope of all mankind. May it grow in strength, friendship and wisdom.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Undén, representative of Sweden.

Mr. UNDÉN (Sweden) (*translated from French*): Mr. President, allow me first of all to thank you very warmly for the kind words which you have been good enough to address to me in greeting Sweden as a Member of the United Nations. The Government of Sweden and the whole Swedish people have learned with profound satisfaction of the unanimous decision by which the General Assembly accepted Sweden's application for admission. We also wish to express our great gratitude for the cordial remarks made by many delegations when our application was being considered by the various organs of the United Nations.

By entering the United Nations, Sweden is accepting important restrictions on her liberty of action in cases where collective steps may be taken to prevent threats to peace. In the Swedish Parliament there was no difference of opinion when it came to accepting these international obligations. We undertook them with a full realization of their implications. The Charter of the United Nations binds Members to endeavour to settle all international disputes solely by peaceful means.

Already, as a Member of the League of Nations, Sweden was one of the States which assumed the most far-reaching obligations with regard to arbitration and conciliation in international relations.

It is with great satisfaction that we welcome the establishment of the International Court of Justice as successor to the judicial body which used to function under the auspices of the League of Nations. We also entertain the lively hope that the provisions of the Charter for the peaceful settlement of international disputes will be applied by the Security Council in such a way as to give the peoples of the world confidence in its impartiality and in its wisdom.

In taking her place amongst the United Nations, Sweden will have the privilege of being able to take part in that international co-operation which, in many spheres, has already been initiated, or is about to be initiated, under the auspices of the United Nations. We are embarking on this task with the best intentions and with a sincere desire to contribute to its fulfilment.

Post-war experience has shown us that international negotiations often encounter great difficulties. That can readily lead public opinion to despair of the possibility of sincere and fruitful international co-operation. We must not, however, exaggerate the extent of these difficulties nor allow them to discourage or dishearten us.

Their mentality, history and geographical

l'aspiration qui tient le plus au cœur de toute l'humanité. Puisse la vigueur des Nations Unies se développer, puisse l'amitié qui les lie se fortifier et leur sagesse s'accroître.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Undén, représentant de la Suède.

M. UNDÉN (Suède): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier très chaleureusement pour les aimables paroles que vous avez bien voulu m'adresser en saluant la Suède comme Membre des Nations Unies. Le Gouvernement de la Suède et tout le peuple suédois ont appris avec une profonde satisfaction la décision unanime par laquelle l'Assemblée générale a accepté la demande d'admission présentée par la Suède. Nous tenons aussi à exprimer notre profonde reconnaissance pour les paroles bienveillantes qui ont été prononcées par de nombreux représentants lors de l'examen de cette demande par les différents organismes des Nations Unies.

En entrant aux Nations Unies, la Suède accepte d'importantes restrictions à sa liberté d'action, pour le cas où des mesures collectives seraient prises en vue de prévenir des menaces contre la paix. Il n'y a eu, au Parlement suédois, aucune divergence d'opinion quand il s'est agi d'accepter ces obligations internationales. Nous les avons assumées avec la pleine conscience de leur portée. La Charte des Nations Unies oblige les Membres à rechercher le règlement de tout différend international, uniquement par des moyens pacifiques.

Déjà, comme Membre de la Société des Nations, la Suède se trouvait parmi les Etats qui assumaient les obligations les plus étendues en ce qui concerne l'arbitrage et la conciliation dans les relations internationales.

Nous saluons avec une grande satisfaction l'établissement de la Cour internationale de Justice qui a succédé à l'organisme judiciaire qui fonctionnait sous les auspices de la Société des Nations. Nous avons aussi le vif espoir que les dispositions de la Charte sur le règlement pacifique des différends internationaux seront appliquées par le Conseil de sécurité, de manière à inspirer aux peuples de la confiance en son impartialité et en sa sagesse.

En prenant place parmi les Nations Unies, la Suède aura le privilège de pouvoir participer à l'œuvre de coopération internationale qui, dans de nombreux domaines, a déjà été inauguré ou qui va l'être sous les auspices des Nations Unies. Nous nous mettons à cette tâche avec les meilleures intentions et avec le désir sincère de contribuer à son achèvement.

Les expériences d'après guerre nous ont montré que les négociations internationales se heurtent souvent à de grandes difficultés. Cela peut facilement amener l'opinion publique à désespérer des possibilités d'une coopération internationale sincère et fertile. Mais il ne faut pas exagérer l'importance de ces difficultés, ni permettre qu'elles nous poussent au découragement et au pessimisme.

Par sa mentalité, par son expérience histori-

position have taught the Swedish people to be tolerant and to seek the elements of right that may exist in viewpoints that may appear to be sharply opposed.

In the great country which is offering its generous hospitality to our Organization, Sweden is often referred to as "the land of the middle way." Whoever coined that expression would appear to have had in mind the methods adopted in Sweden for the solution of domestic problems, especially in the social field. We gladly accept that description, and would like to justify it in our attitude to the international problems which set countries one against the other.

In the Charter, the peoples of the United Nations proclaim their resolve to follow this simple but essential principle: to practice tolerance and live together in peace with one another as good neighbours. The Swedish people will have no difficulty in following this principle.

The PRESIDENT (*translated from French*): I invite the representatives of Afghanistan, Iceland and Sweden to take their seats in the General Assembly.

(*The representatives of Afghanistan, Iceland and Sweden took their seats in the General Assembly.*)

108. Persécutions et discriminations. Résolution presented by the Delegation of Egypt (document A/187)

The PRESIDENT (*translated from French*): We now pass to the second item on the agenda: the draft resolution on persecution and discrimination, presented by the delegation of Egypt, which reads as follows:

"The General Assembly declares that it is in the higher interests of humanity to put an immediate end to religious and so-called racial persecution and discrimination, and calls on the Governments and responsible authorities to conform both to the letter and to the spirit of the Charter of the United Nations, and to take the most prompt and energetic steps to that end."

I call upon Badawi Bey, representative of Egypt.

BADAWI Bey (Egypt) (*translated from French*): At the last plenary meeting of our Assembly, when the question was raised as to whether the draft resolution on discrimination and persecution which Egypt had the honour to submit should or should not be placed on the agenda, I explained the motives which had prompted us to bring forward this draft which we have now submitted to the Assembly in what, it must be admitted, is its most abstract form. Its abstract nature was brought out still more by the galaxy of honourable and generous speakers who defended the placing of this resolution on the agenda, and by those who called for the adoption of the substance of the resolution

que et par sa situation géographique, le peuple suédois est incliné à la tolérance et à la recherche de ce qu'il peut y avoir de juste, de part et d'autre, dans les points de vue qui peuvent sembler radicalement opposés.

Dans le grand pays qui offre son hospitalité généreuse à notre Organisation, la Suède est souvent qualifiée de pays du "juste milieu": *Sweden, the land of the middle way*. En formulant cette expression, on a pensé, semble-il, aux méthodes pratiquées en Suède pour la solution des problèmes intérieurs du pays, notamment dans le domaine social. Nous acceptons bien volontiers ce qualificatif et nous aimerions aussi le justifier pour ce qui est de notre attitude vis-à-vis des problèmes internationaux qui mettent les pays en opposition l'un avec l'autre.

Dans la Charte, les peuples des Nations Unies proclament leur résolution de suivre ce principe simple mais essentiel: pratiquer la tolérance, vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage. Le peuple suédois n'aura aucune difficulté à se conformer à ce principe.

Le PRÉSIDENT: Je prie les représentants de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède de bien vouloir occuper leurs sièges dans l'Assemblée.

(*Les représentants de l'Afghanistan, de l'Islande et de la Suède prennent place à l'Assemblée générale.*)

108. Persécutions et discriminations. Résolution présentée par la délégation de l'Egypte (document A/187)

Le PRÉSIDENT: Nous passons au deuxième point de l'ordre du jour: le projet de résolution concernant les persécutions et les discriminations, présenté par la délégation égyptienne et dont voici le texte:

"L'Assemblée générale déclare qu'il est dans l'intérêt supérieur de l'humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations religieuses ou dites raciales, et invite les Gouvernements et les autorités responsables à se conformer à la Charte des Nations Unies, dans sa lettre et son esprit, et à prendre, à cette fin, les mesures les plus promptes et les plus énergiques."

Je donne la parole à Badaoui Bey, représentant de l'Egypte.

BADAOUI Bey (Egypte): A la dernière séance plénière de notre Assemblée, lorsque, à propos du projet de résolution sur la discrimination et les persécutions que l'Egypte a eu l'honneur de présenter, fut soulevée la question de savoir si, oui ou non, ce projet devait être porté à l'ordre du jour, j'ai exposé ici même les motifs qui nous avaient incités à présenter cette résolution que nous avons soumise à l'Assemblée, en dernière analyse, dans son expression la plus abstraite. Le caractère abstrait de cette résolution ressort encore plus du concours des honorables et généreux orateurs qui ont pris la parole pour défendre l'inscription de cette résolution à l'ordre du jour, et de ceux qui réclamaient l'adoption

unanimously and by acclamation. To all these speakers who gave me their generous help, I now wish to express my deep appreciation and gratitude.

If today I say that the substance of the resolution has already been broached, discussed and even exhausted, I do not think that I run the risk of distorting the facts or exceeding the strict limits of truth. For that reason, I personally have no intention of repeating or even expanding today what I said at the previous meeting.

Allow me, however, to observe that each of the speakers who defended this resolution had in mind one particular form of discrimination or persecution. May I suggest that this was because they were all moved by intimate convictions, and that these convictions, while based on distinct and different sets of facts, all converged in the general expression of a principle which constitutes one of the masterpieces of our Charter, one of the victories of good over evil, one of the great achievements of our civilization. These speakers, with their minds on the alert, and jealously guarding their achievement, were determined not to give ground, but on the contrary to fight every kind of discrimination, whatever its form and wherever it might be found. May I add that, when an idea, such as the one expressed in this resolution, provokes such sentiments, there is every likelihood that it is the expression of a sublime and immutable truth.

I hasten to say that we do not claim this idea as our own. Although it was uttered through the mouthpiece of Egypt, it was a unanimous feeling, though latent and clandestine. Neither its full value nor its potentialities will be fully realized until it has been formally expressed not by Egypt, not by a few representatives, not by a majority of the Assembly, but by a unanimous vote.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Lange, representative of Poland.

Mr. LANGE (Poland): In the name of the Polish delegation, I want to give my fullest support to the resolution presented by the representative of Egypt. Ours is a nation which has suffered very deeply from the nazi occupation. The nazis treated us as a so-called inferior race. We have lost six million citizens during the occupation.

Today, the fascist Axis is defeated, but we know that the problem of religious and so-called racial persecution and discrimination is far from being solved in the world. I think that the representative of Egypt is doing a great service to our Organization by calling our attention to the problem and asking us to adopt this resolution. It is really only an implementation of the section on human rights in our Charter, and I think that we shall all be acting in the spirit of the

du fond même de la résolution à l'unanimité et par acclamation. A tous ces orateurs qui m'ont apporté leur concours généreux, je tiens à exprimer ici mes profonds sentiments de reconnaissance et de gratitude.

Si je viens aujourd'hui soutenir que le fond même de la résolution a été déjà abordé, discuté et même épuisé, je ne risque pas, je crois, de dénaturer les faits ni de dépasser les strictes limites de la vérité. C'est pourquoi, pour ma part, je n'entends nullement répéter aujourd'hui ni même développer ce que j'ai dit à la séance précédente.

Qu'il me soit permis cependant de relever que les orateurs qui ont pris la parole pour défendre cette résolution ont envisagé, chacun pour sa part, une certaine variante de discrimination ou de persécution effectuée. Puis-je suggérer que, s'il en était ainsi, c'est que tous étaient mus par des convictions intimes, que ces convictions, bien qu'établies chacune respectivement sur des faits distincts et différents, convergeaient toutes vers l'expression normative d'un principe qui constitue un des chefs-d'œuvre de notre Charte, une des victoires du bien sur le mal, une des grandes acquisitions de notre civilisation. Ces orateurs, l'esprit alarmé, mais de cette acquisition fort jaloux, entendaient ne lâcher prise à aucun prix, mais au contraire lutter contre toute discrimination, quelle qu'elle soit, quelle que soit sa forme, partout où elle se trouve. Puis-je ajouter que, pour qu'une idée telle que celle exprimée par cette résolution provoque un sentiment pareil, il y a de grandes chances qu'elle soit l'expression d'une vérité sublime et immuable.

Cette idée, je m'empresse de le déclarer, nous ne la revendiquons pas. Si elle a jailli par l'organe de l'Egypte, c'est qu'elle constituait un sentiment unanime, quoique latent, clandestin. Cette idée n'aura tout son éclat, elle ne prendra toute sa vigueur, que lorsqu'elle aura été exprimée formellement non par l'Egypte, non par quelques représentants, non par la majorité de l'Assemblée, mais à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Lange, représentant de la Pologne.

M. LANGE (Pologne) (*traduit de l'anglais*): Au nom de la délégation polonaise, je tiens à appuyer sans réserve la résolution proposée par le représentant de l'Egypte. La nation polonaise a très profondément souffert de l'occupation des nazis. Ils nous ont maltraités, prétendant que nous étions une race inférieure. Nous avons, au cours de cette occupation, perdu six millions de nos concitoyens.

Aujourd'hui, l'Axe fasciste est vaincu, mais nous savons que le problème des persécutions et discriminations fondées sur la religion et sur des considérations dites raciales est loin d'être résolu dans le monde; et je crois que le représentant de l'Egypte rend à notre Organisation un grand service en appelant notre attention sur ce problème et en nous demandant d'adopter la résolution qu'il présente. Celle-ci n'est, à vrai dire, qu'une mise en œuvre de la partie de notre

Charter if we adopt this resolution unanimously.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Vyshinsky, representative of the Union of Soviet Socialist Republics.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Egyptian delegation has submitted to the Assembly an extremely important question regarding the cessation of religious and racial persecution and discrimination. This task is completely in conformity with the purposes and principles of the United Nations Charter, which proclaims the high duty of the United Nations in achieving co-operation in solving international problems of an economic, social, political and humanitarian character and also in promoting and encouraging respect for human rights and for fundamental freedoms without distinction as to race, sex, language or religion.

The Soviet Union welcomes the steps which are being taken with the object of achieving the high principle mentioned. At the same time, the Soviet delegation must state that the Egyptian resolution, which at our last meeting we unanimously considered it necessary to include in the agenda of the General Assembly, cannot satisfy the Soviet delegation. This resolution is general in character. It does not give any concrete data when mentioning racial persecution and discrimination, it does not give any facts, any names or addresses, calling for attention and the taking of appropriate measures against this discrimination and persecution on racial or similar grounds. This resolution, therefore, is of a general character, and there is nothing concrete in it.

Nevertheless, we know that such facts exist and that measures to put an end to this shameful state of affairs should indeed be taken.

The proposed resolution therefore has serious deficiencies. But the Soviet delegation considers that, in so far as it is of considerable significance in principle, there is no reason to raise objections to it although it possesses deficiencies to which I have just referred. In spite of its deficiencies the Soviet delegation will vote for the Egyptian resolution regarding the adoption of measures against all manner of persecution and discrimination on religious and, so-called, racial grounds.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Wellington Koo, representative of China.

Mr. Wellington Koo (China): The Chinese delegation heartily associates itself with the spirit and the sentiment which inspired the Egyptian resolution. We realize that the principle enunciated in the resolution is found in our fundamental Charter. But we believe, with the Egyptian delegation, that we cannot call

Charte relative aux droits de l'homme, et je pense que nous agissons tous dans l'esprit de la Charte si nous adoptons cette résolution à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Vyshinsky, représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): La délégation de l'Égypte a soumis à l'Assemblée une question très grave. Sa proposition tend, en effet, à mettre un terme aux persécutions et aux discriminations religieuses et raciales. Ce dessein est parfaitement en harmonie avec les buts et les principes énoncés dans la Charte de notre Organisation, qui proclame que les Nations Unies ont le noble devoir de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, politique et humanitaire, et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans distinction de race, de sexe, de langue et de religion.

L'Union soviétique salue toute mesure prise en vue d'appliquer ces nobles principes. Néanmoins, la délégation soviétique doit dire que la résolution égyptienne — que nous étions unanimes, la dernière fois, à vouloir inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale — ne peut pas nous satisfaire. Cette résolution est très générale. Elle ne cite aucun fait précis, aucune donnée concrète; lorsque'elle parle de persécutions et de discriminations raciales, elle ne donne aucun nom, aucune adresse, elle ne nous soumet aucun fait qui mérite l'attention ou qui appelle des mesures contre la discrimination et les persécutions pour des questions raciales ou analogues. Cette résolution est donc trop générale et dépourvue de tout caractère concret.

Cependant, nous savons bien que de tels faits existent et qu'il est réellement nécessaire de prendre des mesures pour mettre un terme à cette situation déshonorante.

La résolution qu'on nous propose comporte donc de graves imperfections. Cependant, la délégation soviétique estime que, malgré ses imperfections, cette résolution a une grande importance parce qu'elle touche à une question de principe; nous ne voyons donc aucune raison pour nous y opposer. Malgré les imperfections que viens de mentionner, la délégation soviétique votera pour la résolution présentée par la délégation égyptienne et qui propose de prendre des mesures contre les persécutions et les discriminations de tout genre, religieuses ou dites raciales.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Wellington Koo, représentant de la Chine.

M. Wellington Koo (Chine) (*traduit de l'anglais*): La délégation chinoise s'associe de tout cœur à l'esprit et au sentiment qui animent la résolution présentée par la délégation égyptienne. Nous comprenons parfaitement que le principe qui a inspiré cette résolution est l'un de ceux qui figurent dans la Charte de notre Or-

attention too often to this very important principle in our Charter, particularly in paragraph 3 of Article 1 of Chapter I: there shall be no discrimination of any kind, either on the grounds of race, religion, sex or language.

We support the proposal all the more heartily because we realize, and are concerned, that, while the resolution itself does not propose any concrete measures at the present time, there are different parts of the world which still fail to observe this fundamental principle of equality of races and equality of religions.

I join with the representative of the Union of Soviet Socialist Republics in hoping that, in the future, our Organization will have an opportunity to propose more concrete measures, especially when concrete questions are brought before the United Nations for adjustment.

China welcomes the Egyptian resolution because, in the five thousand years of our national existence, we have found from experience that neither race nor religion should be allowed to interfere with the happiness and progress of a country. Within the confines of China we have five races, we have many languages and we have nearly all the principal religions in the world. But they are never allowed to interfere with the normal life of the people, whatever may be their race and whatever religion they may embrace. In fact, we have always believed, and we still do believe, in the doctrine of Confucius that within the four seas all are brothers.

It is for that reason that we fully endorse this resolution and join the Egyptian delegation in expressing the very sincere hope that the support of the Assembly will be unanimous.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Romulo, representative of the Philippine Republic.

Mr. ROMULO (Philippine Republic): The Philippine delegation desires to place on record its vote in favour of the Egyptian resolution because it believes that every appeal to the conscience of the world, that has for its purpose the welding together of the United Nations into one world, must be supported. Where there are religious and racial persecution and discrimination, there can be no friendship and no good will. And where there are lacking these essentials for humanity to live together in friendliness, there can be no peace.

It is true that this is a resolution without teeth, as we might say, and needs implementation. But it is important that we ourselves, in this General Assembly, realize how significant is the expression of the will of this Assembly. A resolution of this nature is a warning call by fifty-four nations, a reminder, if you will, to every Member nation that it must give way to the pressure of world

organisation. Nous croyons, comme la délégation égyptienne, qu'on ne peut rappeler trop souvent le principe fondamental, énoncé notamment dans le paragraphe 3 de l'Article 1 du Chapitre I: à savoir qu'il ne doit y avoir aucune inégalité de traitement d'aucune sorte, fondée sur des différences de race, de religion, de sexe ou de langue.

Bien que la résolution ne propose pour l'instant l'adoption d'aucune mesure concrète, notre délégation la soutient d'autant plus volontiers que nous sommes inquiets à la pensée qu'il y a encore dans le monde des régions où le principe fondamental de l'égalité des races et de l'égalité des religions n'est pas respecté.

Je m'associe au représentant de l'Union soviétique pour exprimer l'espoir que notre Organisation aura l'occasion, à l'avenir, de suggérer des mesures plus concrètes, surtout lorsqu'elle sera appelée à se prononcer sur des cas d'espèce.

C'est avec satisfaction que la Chine accueille la résolution présentée par l'Égypte. Cinq mille années d'existence nationale ont enseigné à la Chine qu'il ne faut pas laisser des considérations de race ou de religion faire obstacle au bonheur et au progrès d'un pays. Sur le territoire de la Chine vivent des hommes de cinq races différentes, qui parlent des idiomes nombreux et qui pratiquent presque toutes les principales religions du monde. Jamais, cependant, nous ne permettons à ces considérations d'entraver la vie normale des citoyens, à quelque race qu'ils appartiennent et quelle que soit la religion qu'ils professent. En fait, nous avons toujours été et demeurons fidèles à la doctrine de Confucius, qui dit que les quatre océans entourent un peuple de frères.

Voilà pourquoi nous appuyons sans réserve cette résolution; nous nous associons à la délégation égyptienne pour exprimer l'espoir très sincère que l'Assemblée l'adoptera unanimement.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Romulo, représentant de la République des Philippines.

M. ROMULO (République des Philippines) (*traduit de l'anglais*): La délégation des Philippines désire que son vote en faveur de la résolution égyptienne soit consigné au procès-verbal car elle estime qu'il faut appuyer tout appel à la conscience universelle qui tend à fondre les Nations Unies en un seul monde. Là où ont lieu des persécutions et discriminations fondées sur des considérations religieuses et raciales, il ne peut y avoir niamitié, ni bienveillance; et là où les conditions indispensables à d'amicales relations entre les hommes font défaut, il ne saurait y avoir de paix.

Il est vrai qu'il s'agit d'une résolution, platonique pourrait-on dire, à laquelle il manque la force exécutoire. Mais il importe que, réunis en cette Assemblée générale, nous soyons conscients de l'importance que revêt l'expression de la volonté de l'Assemblée. Une résolution de ce genre constitue un avertissement, lancé par cinquante-quatre nations; ou, si vous voulez,

opinion which demands that it conform to the letter and spirit of the Charter, signed in the interest of one world and of one humanity. Let us not forget, when we cast our vote today on this important resolution, that all prejudices have never yet broken a fetter or freed a human soul.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Chagla, representative of India.

Mr. CHAGLA (India): On behalf of the Indian delegation I wish warmly and most heartily to support the resolution moved by Egypt. When I spoke on the question of the inclusion of this item on the agenda, I pointed out that it does nothing more than emphasize the essential and fundamental provisions of the Charter. The Charter has set up the United Nations for the purpose of giving peace and security to the world. That peace and that security are based on freedom for all people, on the recognition of human dignity, on the fact that the human soul has the same value whether it is encased in a white, brown or black body.

It is well that the resolution calls upon the Governments to conform to the letter and spirit of the Charter. If we want the United Nations to become a living organization, it is not sufficient to sign charters or pass solemn resolutions; we must conform loyally and honestly to the principles we have subscribed to in the Charter. After we have passed this resolution unanimously, as I am sure we shall, I hope the representatives of every Member State will go back to their respective countries and carefully scrutinize the administration and laws in order to make sure that neither in legislative nor administrative matters, is there any discrimination between peoples of different races and colours, and that no section of their people is persecuted because of their religion or political opinions, or on any other ground.

I have great pleasure in supporting the resolution.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Austin, representative of the United States of America.

Mr. AUSTIN (United States of America): What is taking place in this Assembly today ought to encourage the whole world. The substance of this resolution is of immense importance because of its spiritual character. Its unanimous support signifies that whatever fears and doubts the world may have had, with respect to the capacity of the General Assembly to transact business and make progress on a level which gives the greatest assurance of removing the

c'est le rappel adressé à chacun des Etats Membres qu'il doit obéir à la pression de l'opinion mondiale, laquelle exige que soit respectée, dans sa lettre et dans son esprit, la Charte signée dans l'intérêt d'un monde uni et d'une humanité unie. N'oublions pas, en votant aujourd'hui sur cette importante résolution, que tous les préjugés du monde n'ont encore jamais réussi à briser une seule chaîne ni à libérer une seule âme humaine.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Chagla, représentant de l'Inde.

M. CHAGLA (Inde) (*traduit de l'anglais*): Au nom de la délégation de l'Inde, je tiens à donner un appui chaleureux et sans réserve à la résolution présentée par le représentant de l'Egypte. Lorsque j'ai pris la parole au sujet de l'inscription de cette résolution à l'ordre du jour, j'ai fait remarquer qu'elle ne faisait rien de plus que de mettre en relief les dispositions essentielles et fondamentales de la Charte. La Charte a institué l'Organisation des Nations Unies afin de donner au monde la paix et la sécurité. Cette paix et cette sécurité sont fondées sur la liberté de tous les peuples, ainsi que sur la reconnaissance de la dignité de la personne humaine et du principe que l'âme humaine a la même valeur, qu'elle habite le corps d'un être de race blanche, jaune ou noire.

Il est bon que la résolution invite les Gouvernements à se conformer à la lettre et à l'esprit de la Charte. Si nous voulons faire de l'Organisation des Nations Unies une organisation vivante, nous ne devons pas nous borner à signer des chartes ou à adopter des résolutions solennelles; nous devons également nous conformer fidèlement et honnêtement aux principes auxquels nous avons souscrit en adoptant la Charte. Lorsque nous aurons, comme j'en suis certain, approuvé unanimement cette résolution, j'espère que les représentants de tous les Etats Membres, une fois rentrés chez eux, examineront soigneusement les lois et les règlements de leurs pays respectifs afin de s'assurer qu'il n'existe, ni dans le domaine législatif ni dans le domaine administratif, aucune inégalité de traitement entre les peuples de race et de couleur différentes, et qu'aucune partie de la population n'est persécutée du fait de ses opinions religieuses, politiques ou pour toute autre raison.

C'est avec un grand plaisir que j'appuie la résolution de la délégation égyptienne.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Austin, représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Ce qui se passe aujourd'hui au sein de cette Assemblée devrait être une source d'encouragement pour le monde entier. En raison de son caractère spirituel, cette résolution a une importance considérable. L'appui unanime qu'elle a trouvé ici dissipe toutes les craintes et les doutes que le monde a pu concevoir sur la capacité de l'Assemblée générale des Nations Unies à conduire ses travaux et à

causes of war, are answered by what is taking place here at this time. We all recognize, every speaker has recognized, that this is a reiteration of the fundamental principles of the Charter of the United Nations.

This constant and repeated reference to the fundamental principles of the Charter is very important for the leadership of thought all over the world. I assure you that in my own country the reaction to the conduct of this General Assembly with respect to this particular subject will benefit the cause of the United Nations.

Consequently, without extending my remarks further, I want to say that the United States delegation recognizes in the resolution itself, in its substance, and in the fact that it was presented and espoused by countries that are not among the permanent members of the Security Council, a very significant affirmation of that great principle of sovereign equality which is the oaken beam that supports the entire superstructure of this Organization for security and peace in the world.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Sir Hartley Shawcross, representative of the United Kingdom.

Sir Hartley SHAWCROSS (United Kingdom): I had wondered whether it would have been enough to content myself with merely raising my right hand in support of this resolution, because obviously it is a resolution in regard to which we are all agreed.

I am not now going to take up time in prolonging our discussion but, as the representative of a country which, for centuries, has been foremost in the struggle for human liberty, which in 1940 found itself, together with the British Commonwealth of Nations, standing alone to defend these liberties, and whose present Government believes profoundly that the fundamental dignity of man transcends all the power and might of States, I gladly join in supporting this resolution.

But I agree with my friend and colleague Mr. Vyshinsky, that is not enough to pass pious resolutions and make eloquent speeches about matters of this kind. In more than one country at the present time, the liberties, the rights, the dignity of man are not fully achieved and in some respects are actually trampled underfoot. That is why it is so important that we should, without delay, complete the constitution of the Commission on Human Rights and see to it that that Commission draws up a Bill of Rights defining the fundamental liberties of man, ensuring that there is no religious, racial or political discrimination, and providing machinery to ensure that these rights are secured and protected.

For our part, we intend, not next year, not the year after, but in the appropriate Commit-

accomplir des progrès tels que l'on puisse obtenir l'assurance la plus grande de voir disparaître les causes qui sont à l'origine des guerres. Nous constatons tous — chacun des orateurs qui ont pris la parole aujourd'hui l'a reconnu — que notre Assemblée est en train de réaffirmer les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

Ce rappel constant des principes fondamentaux de la Charte a une grande importance pour l'orientation des idées dans le monde. La réaction de mon pays devant la manière dont l'Assemblée générale a traité cette question particulière servira, je vous en donne l'assurance, la cause des Nations Unies.

Je dirai donc, sans m'étendre davantage, que la délégation des États-Unis voit dans la résolution elle-même, dans sa substance et dans le fait qu'elle a été présentée et adoptée par des pays qui ne sont pas membres permanents du Conseil de sécurité, une affirmation très significative de ce grand principe de l'égalité des droits souverains qui est la poutre maîtresse soutenant tout l'édifice de cette Organisation créée pour assurer la sécurité et la paix dans le monde.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à Sir Hartley Shawcross, représentant du Royaume-Uni.

Sir Hartley SHAWCROSS (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je m'étais demandé si, pour faire connaître mon adhésion à cette résolution, il ne suffirait pas que je lève la main; car il est évident que nous sommes tous d'accord sur la résolution qui nous occupe.

Je ne veux pas prendre plus de temps et prolonger notre débat. En ma qualité de représentant d'un pays qui, depuis des siècles, a été à l'avant-garde du combat pour la liberté humaine, qui, avec le Commonwealth britannique des nations, s'est trouvé être, en 1940, le seul défenseur de ces libertés, et dont le Gouvernement actuel croit fermement que la dignité de l'homme est un principe fondamental qui l'emporte sur toute la puissance et la force des États, je me rallie avec joie à cette résolution.

Cependant, je suis d'accord avec mon ami et collègue, M. Vyshinsky, pour penser qu'il ne suffit pas, en de telles matières, d'adopter des résolutions de pure forme, ni de prononcer d'éloquents discours. Il y a, à l'heure actuelle, plus d'un pays où la liberté, les droits de l'homme et la dignité de la personne humaine ne sont pas effectivement respectés et où ils sont même, à certains égards, foulés au pied. C'est pourquoi il importe tant que nous achevions sans délai de constituer la Commission des droits de l'homme, et que nous veillions à ce qu'elle élabore une déclaration des droits de l'homme, définissant les libertés fondamentales, garantissant qu'il ne sera fait aucune discrimination religieuse, raciale ou politique, et établissant le mécanisme nécessaire pour assurer la garantie et la protection de ces droits.

En ce qui nous concerne, nous nous proposons — et je ne parle pas de l'année prochaine ni de

tee at this Assembly, to work toward the completion of the Commission on Human Rights and to urge upon it the importance of producing for the next session of our Assembly a code, a bill defining the fundamental liberties of man which all States must respect.

The PRESIDENT (*translated from French*): I call upon Mr. Parodi, representative of France.

Mr. PARODI (France) (*translated from French*): I intend to be the briefest of all those who have spoken, or who intend to speak, in favour of the Egyptian proposal, not because I think it would be useless to adduce reasons for supporting it, but on the contrary, because I think that the General Assembly of the United Nations will adopt it unanimously, and with enthusiasm.

I belong to a country which is particularly proud of the fact that its laws have never recognized any inequality of treatment on racial grounds. I may add that our way of life and our national thought are, and always have been, radically opposed to any such conception.

The French delegation will therefore vote wholeheartedly for the proposal of the representative of Egypt.

The PRESIDENT (*translated from French*): There are no more speakers on the list. No one has spoken against the motion. I propose, therefore, to regard it as adopted unanimously.

Decision: *The draft resolution was adopted unanimously.*

109. Election of three non-permanent Members of the Security Council

The PRESIDENT (*translated from French*): The agenda calls for the election of three non-permanent members of the Security Council. I will remind you briefly of the circumstances:

During the first part of its first session, the General Assembly elected six non-permanent members of the Security Council, in accordance with the terms of the Charter and the provisional rules of procedure. Three of those members, Australia, Brazil and Poland, were elected for two years. Egypt, Mexico and the Netherlands were elected for one year. By a resolution adopted at its thirty-second plenary meeting, the General Assembly decided that the members of the Security Council elected for a period of one year should hold office until January 1947.

The General Assembly must therefore now proceed to elect three members to replace the three members retiring next January.

In accordance with the terms of the Charter and the provisional rules of procedure, as amended here at the second part of the first session, the three members to be elected by the

celle d'après, mais de cette année même — d'insister auprès la Commission appropriée de la présente Assemblée pour que la Commission des droits de l'homme soit définitivement constituée, et d'insister sur l'importance qu'il y a à présenter à la prochaine Assemblée un code, une déclaration définissant les libertés fondamentales de l'homme que tout Etat doit respecter.

Le PRÉSIDENT: Je donne la parole à M. Parodi, représentant de la France.

M. PARODI (France): Je me propose d'être le plus bref des orateurs qui ont pris ou prendront la parole pour soutenir la proposition égyptienne; non, certes, que j'estime inutile de fournir ici des raisons de l'appuyer, mais parce que je pense, au contraire, que l'Assemblée générale des Nations Unies sera unanime à voter cette proposition, et à la voter avec enthousiasme.

J'appartiens à un pays qui s'enorgueillit tout particulièrement de n'avoir jamais reconnu dans sa législation l'inégalité de traitement en matière raciale. J'ajoute que nos mœurs et notre philosophie nationale sont, et ont toujours été foncièrement hostiles à ce concept.

La délégation française votera donc sans réserve pour la proposition du représentant de l'Egypte.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a plus d'orateur inscrit. Personne n'a parlé contre la motion. Je propose donc de la considérer comme adoptée à l'unanimité.

Décision: *Le projet de résolution est adopté à l'unanimité.*

109. Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité

Le PRÉSIDENT: L'ordre du jour comporte l'élection de trois membres non permanents du Conseil de sécurité. Je rappelle brièvement comment la question se pose:

Au cours de la première partie de sa première session, l'Assemblée générale a procédé à l'élection de six membres non permanents du Conseil de sécurité, conformément aux termes de la Charte et du règlement intérieur provisoire. Trois de ces membres, l'Australie, le Brésil, la Pologne, ont été élus pour une période de deux ans. L'Egypte, le Mexique, les Pays-Bas ont été élus pour une période d'un an. Par une résolution adoptée au cours de sa trente-deuxième séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les membres du Conseil de sécurité élus pour une période d'un an exerceraient leur mandat jusqu'en janvier 1947.

Il convient donc que l'Assemblée générale procède maintenant à l'élection de trois membres pour remplacer les trois membres sortants du Conseil de sécurité au mois de janvier prochain.

Conformément aux termes de la Charte et du règlement intérieur provisoire, tel qu'il a été amendé ici au cours de la deuxième partie de la première session, les trois membres que l'As-

General Assembly will hold office for two years as from 1 January 1947.

The ballot papers will be distributed. Not all the names of Members of the United Nations are listed on those papers. The names of the eight Members which are still on the Security Council and of the three which are not eligible for re-election, that is, Egypt, Mexico and the Netherlands, are not on the list. Only the names of Members eligible for the Security Council are included.

Heads of delegations are asked to mark with a cross the square opposite the name of each Member for whom they wish to vote. There must be no other mark on the ballot paper. Papers with votes for more than three members will be declared void.

I propose that the General Assembly appoint as tellers Mr. Pérez Cisneros, representative of Cuba, and Mr. Papanek, representative of Czechoslovakia.

We shall now proceed to vote.

(The votes of the delegations were taken in turn by secret ballot.)

The PRESIDENT *(translated from French)*: The roll-call is completed. I call upon the tellers to count the votes.

(The tellers proceeded to count the votes.)

The PRESIDENT *(translated from French)*: The result of the voting is as follows:

Number of Members voting	54
Number of blank or invalid papers	0
Number of votes cast	54

The two-thirds majority required for election is therefore thirty-six.

The number of votes obtained is as follows:

	<i>Number of votes</i>
Colombia	51
Syria	45
Belgium	43
India	13
Norway	4
Canada	1
Cuba	1
Greece	1
Turkey	1

Decision: Colombia, Syria and Belgium were elected members of the Security Council for a period of two years, beginning 1 January 1947.

110. Election of six members of the Economic and Social Council

The PRESIDENT *(translated from French)*: We shall now proceed to the election of six members of the Economic and Social Council on which six seats are due to become vacant in January 1947, namely, those of Colombia, Greece, Lebanon, Ukrainian Soviet Socialist Republic, United States of America and Yugoslavia.

semblée générale va élire resteront en fonctions pour une durée de deux ans commençant le 1er janvier 1947.

Les bulletins de vote vont être distribués. Sur ces bulletins ne figurent pas tous les noms des Membres des Nations Unies. Les noms des huit membres qui continuent de siéger au Conseil de sécurité et ceux des trois membres qui ne sont pas rééligibles—à savoir l'Égypte, le Mexique et les Pays-Bas—ne sont pas inscrits sur la liste. Ne figurent sur cette liste que les noms des membres qui sont éligibles au Conseil de sécurité.

Les chefs des délégations sont invités à marquer d'une croix la case prévue à côté du nom des membres pour lesquels ils désirent voter. Les bulletins de vote ne doivent porter aucune autre indication. Seront déclarés nuls ceux qui porteront l'indication de votes pour plus de trois membres.

Je propose à l'Assemblée générale de désigner comme scrutateurs M. Pérez Cisneros, représentant de Cuba, et M. Papanek, représentant de la Tchécoslovaquie.

Nous procéderons maintenant au vote.

(Le vote a lieu au scrutin secret à la tribune.)

Le PRÉSIDENT: Le scrutin est clos. J'invite MM. les scrutateurs à procéder au dépouillement.

(Les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin.)

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	54
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	54

La majorité requise des deux tiers est donc de trente-six.

Ont obtenu:

	<i>Nombre de voix</i>
Colombie	51
Syrie	45
Belgique	43
Inde	13
Norvège	4
Canada	1
Cuba	1
Grèce	1
Turquie	1

Décision: La Colombie, la Syrie et la Belgique sont élues membres du Conseil de sécurité pour une période de deux ans commençant le 1er janvier 1947.

110. Election de six membres du Conseil économique et social

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant procéder à l'élection de six membres du Conseil économique et social, six sièges devant devenir vacants au mois de janvier 1947: ceux de la Colombie, de la Grèce, du Liban, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, des États-Unis d'Amérique et de la Yougoslavie.

At the first part of this session, the General Assembly elected eighteen members of the Economic and Social Council. Under Article 61, paragraph 3, of the Charter, and supplementary rule R of the provisional rules of procedure, as proposed by the Preparatory Commission, six members are elected for three years, six for two years, and six for one year.

By a resolution adopted at its thirty-second plenary meeting, the General Assembly decided that members of Councils elected for a term of one year would remain in office until 1 January 1947. Consequently, the General Assembly will now proceed to elect six members to take the places of those whose term comes to an end next January.

In accordance with the General Assembly's decision with regard to the length of the term of office of members of the Council, the six members to be elected now will hold office for a period of three years as from 1 January 1947.

New ballot papers have been distributed to you. You will see that they contain a list of all the Members eligible for the six seats on the Economic and Social Council. The twelve Members of the United Nations whose names do not appear on the list are those elected last January to the Economic and Social Council for terms of two or three years.

Under Article 61, paragraph 2, of the Charter, retiring members of the Economic and Social Council are immediately eligible for re-election. The names of the six members retiring next January therefore appear on the ballot paper.

Representatives are requested to place a cross in the space beside the name of each Member for which they wish to vote. There must be no other mark on the ballot paper. Any papers with votes for more than six Members will be declared invalid.

Are there any observations? If not, I will ask Mr. Pérez Cisneros and Mr. Papanek to act as tellers. We shall vote by roll-call.

(The votes of the delegations were taken in turn by secret ballot.)

The PRESIDENT *(translated from French)*: The roll-call is completed. I call upon the tellers to count the votes.

(The tellers proceeded to count the votes.)

The PRESIDENT *(translated from French)*: The result of the voting is as follows:

Number of Members voting.....	54
Number of blank or invalid papers	0
Number of votes cast.....	54

The two-thirds majority required for election is therefore thirty-six.

The number of votes obtained is as follows:

	<i>Number of votes</i>
United States of America.....	51
Venezuela	46

Au cours de la première partie de sa session, l'Assemblée générale a élu dix-huit membres du Conseil économique et social. Conformément à l'Article 61, paragraphe 3, de la Charte, et à l'article additionnel R du règlement intérieur provisoire, six membres sont élus pour une période de trois ans, six pour une période de deux ans et six pour une période d'un an.

En vertu d'une résolution adoptée au cours de la trente-deuxième séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que les membres des Conseils élus pour une période d'un an resteraient en fonctions jusqu'au 1er janvier 1947. En conséquence, l'Assemblée générale va procéder à l'élection de six membres appelés à prendre la place de ceux dont le mandat expire au mois de janvier prochain.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale quant à la durée du mandat exercé par les membres du Conseil, les six membres qui seront élus maintenant resteront en fonctions pendant une durée de trois ans, à compter du 1er janvier 1947.

On vous a distribué un nouveau bulletin de vote. Vous noterez que ce bulletin comporte une liste de tous les membres éligibles aux six sièges du Conseil économique et social. Les douze Membres des Nations Unies dont les noms ne figurent pas sur la liste sont ceux qui, en janvier dernier, ont été élus au Conseil économique et social pour une durée, soit de deux ans, soit de trois ans.

Aux termes de l'Article 61, paragraphe 2, de la Charte, les membres sortants du Conseil économique et social sont immédiatement rééligibles. Les noms des six membres sortant en janvier prochain figurent donc sur le bulletin de vote.

Les représentants sont priés de marquer d'une croix la case se trouvant à côté du nom des Membres pour lesquels ils désirent voter. Les bulletins ne doivent porter aucune autre marque. Les bulletins qui indiqueraient des votes pour plus de six Membres seraient déclarés nuls.

Il n'y a pas d'observation? J'invite donc MM. Pérez Cisneros et Papanek à exercer les fonctions de scrutateurs. Nous allons procéder au vote.

(Le vote a lieu au scrutin secret, à la tribune.)

Le PRÉSIDENT: Le scrutin est clos. J'invite MM. les scrutateurs à en opérer le dépouillement.

(Les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin.)

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	54
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	54

La majorité requise des deux tiers est donc de trente-six.

Ont obtenu:

	<i>Nombre de voix</i>
Etats-Unis d'Amérique	51
Venezuela	46

Number of votes

Nombre de voix

New Zealand	44
Lebanon	35
Netherlands	33
Turkey	30
Yugoslavia	27
Byelorussian SSR	25
Poland	10
Argentina	5
Greece	3
Uruguay	3
Australia	2
Iran	2
Mexico	2
Ecuador	1
Luxembourg	1
Sweden	1

Decision: *The United States of America, Venezuela and New Zealand were elected members of the Economic and Social Council for a period of three years, beginning 1 January 1947.*

The PRESIDENT (*translated from French*): I propose that we now hold another ballot.

Mr. NOEL-BAKER (United Kingdom): Might we have read again the number of votes obtained by the States which have not been elected?

(*The figures were read out.*)

The PRESIDENT (*translated from French*): We now have to decide whether we wish to hold a second ballot immediately. I propose this course, as we may have to take other votes subsequently.

We have to apply rule 84 of the provisional rules of procedure of the General Assembly, which reads as follows:

"When two or more elective places are to be filled at one time under the same conditions, those candidates obtaining in the first ballot the majority required in rules 78 or 79 shall be elected. If the number of candidates obtaining such majority is less than the number of persons or members to be elected, there shall be additional ballots to fill the remaining places, the voting being restricted to the candidates obtaining the greatest number of votes in the previous ballot, the number of candidates being not more than twice as many as the places remaining to be filled."

For this election there were six vacancies; three of them have been filled. Therefore, we have to elect three Members to fill the three remaining vacancies. There can only be six candidates, namely, those which obtained the largest number of votes in the ballot which has just taken place. These candidates are Lebanon, the Netherlands, Turkey, Yugoslavia, the Byelorussian Soviet Socialist Republic and Poland. These are the only countries eligible. A new ballot paper will be distributed to you; you may not vote for more than three Members.

Nouvelle-Zélande	44
Liban	35
Pays-Bas	33
Turquie	30
Yougoslavie	27
RSS de Biélorussie	25
Pologne	10
Argentine	5
Grèce	3
Uruguay	3
Australie	2
Iran	2
Mexique	2
Equateur	1
Luxembourg	1
Suède	1

Décision: *Les Etats-Unis d'Amérique, le Venezuela et la Nouvelle-Zélande sont élus membres du Conseil économique et social pour une période de trois ans commençant le 1er janvier 1947.*

Le PRÉSIDENT: Je vous propose de procéder à un deuxième tour de scrutin.

M. NOEL-BAKER (Royaume-Uni): Puis-je demander une seconde lecture du nombre de voix obtenues par les pays qui n'ont pas été élus?

(*Il est procédé à cette lecture.*)

Le PRÉSIDENT: Nous avons maintenant à décider si nous voulons procéder immédiatement à un second tour de scrutin. Je vous propose d'agir ainsi, car nous aurons à procéder à d'autres votes par la suite.

Nous avons à appliquer l'article 84 du règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale, dont la teneur est la suivante:

"Quand deux ou plusieurs postes doivent être pourvus par voie d'élection en même temps et dans les mêmes conditions, les candidats qui, au premier tour, obtiennent la majorité requise en vertu des articles 78 ou 79, sont élus. Si le nombre de candidats obtenant cette majorité est inférieur au nombre des personnes ou des membres à élire, on procède à d'autres tours de scrutin afin de pourvoir les postes encore vacants, le vote ne portant que sur les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages au scrutin précédent et qui ne doivent pas être en nombre supérieur au double de celui des postes restant à pourvoir."

En l'occurrence, nous avons six sièges vacants. Trois d'entre eux ont été pourvus. L'élection va donc porter sur trois sièges. Il ne peut y avoir que six candidats, ceux qui ont obtenu au scrutin auquel nous venons de procéder le plus grand nombre de voix. Ces candidats sont le Liban, les Pays-Bas, la Turquie, la Yougoslavie, la République socialiste soviétique de Biélorussie et la Pologne. Ce sont les seuls qui soient éligibles. Il va vous être distribué un nouveau bulletin de vote; vous ne pouvez voter pour plus de trois Membres.

I call upon Mr. Rzymowski, representative of Poland.

Mr. RZYMOWSKI (Poland) (*translated from French*): On behalf of the Polish delegation, I wish to state that my country withdraws its candidature for one of the vacant seats on the Economic and Social Council and that Poland will vote for Yugoslavia.

The PRESIDENT (*translated from French*): It is impossible for the President to foresee what a speaker is going to say, but what the Polish representative has just said is contrary to the rules. There can be no nomination of candidates and no withdrawal in favour of a specified country.

If the second ballot gives no definite results, I propose that the Assembly postpone the third ballot till this afternoon.

I would ask the tellers kindly to take their places again. We shall proceed to a vote.

(*The votes of the delegations were taken in turn by secret ballot.*)

The PRESIDENT (*translated from French*): The roll-call is completed. I call upon the tellers to count the votes.

(*The tellers proceeded to count the votes.*)

The PRESIDENT (*translated from French*): The result of the voting is as follows:

Number of Members voting.....	53
Number of blank or invalid papers	0
Number of votes cast	53

The two-thirds majority required for election is therefore thirty-six.

The number of votes obtained is as follows:

	<i>Number of votes</i>
Lebanon	41
Turkey	32
Netherlands	30
Yugoslavia	27
Byelorussian SSR	22
Poland	6

Decision: *Lebanon was elected a member of the Economic and Social Council for a period of three years beginning 1 January 1947.*

The PRESIDENT (*translated from French*): As two seats remain to be filled we shall take a third ballot this afternoon.

The meeting rose at 2:30 p.m.

FORTY-NINTH PLENARY MEETING

Held on Tuesday, 19 November 1946, at 4 p.m.

CONTENTS

	<i>Page</i>
111. Election of six members of the Economic and Social Council (continuation)	980
112. Election of three members of the Committee on Contributions: reference of the item to the Fifth Committee	981

Je donne la parole à M. Rzymowski, représentant de la Pologne.

M. RZYMOWSKI (Pologne): Au nom de la délégation polonaise, je déclare que mon pays renonce à sa candidature au poste vacant du Conseil économique et social, et que la Pologne votera en faveur de la Yougoslavie.

Le PRÉSIDENT: Il est impossible au Président de prévoir ce qu'un orateur va dire, mais les paroles que vient de prononcer le représentant de la Pologne sont contraires aux dispositions du règlement. Il n'y a point lieu à présentation de candidats, et l'on ne peut se retirer en faveur de tel ou tel pays.

Si le deuxième tour de scrutin ne doit pas donner de résultats définitifs, je propose à l'Assemblée de remettre le troisième tour éventuel à cet après-midi.

Je prie MM. les scrutateurs de bien vouloir reprendre leur place. Nous allons procéder au vote.

(*Le vote a lieu au scrutin secret, à la tribune.*)

Le PRÉSIDENT: Le scrutin est clos. J'invite MM. les scrutateurs à en opérer le dépouillement.

(*Les scrutateurs procèdent au dépouillement du scrutin.*)

Le PRÉSIDENT: Voici le résultat du scrutin:

Nombre de votants	53
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	53

La majorité requise des deux tiers est donc de trente-six.

Ont obtenu:

	<i>Nombre de voix</i>
Liban	41
Turquie	32
Pays-Bas	30
Yougoslavie	27
RSS de Biélorussie	22
Pologne	6

Décision: *Le Liban est élu membre du Conseil économique et social pour une période de trois ans commençant le 1er janvier 1947.*

Le PRÉSIDENT: Deux sièges restant à pourvoir, nous procéderons cet après-midi à un troisième tour de scrutin.

La séance est levée à 14 h. 30.

QUARANTE-NEUVIÈME SEANCE PLENIÈRE

Tenue le mardi 19 novembre 1946, à 16 heures.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
111. Election de six membres du Conseil économique et social (suite)	980
112. Election de trois membres du Comité des contributions. Renvoi à la Cinquième Commission	981